

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 447

Artikel: La longue marche vers la sécurité : encore temps de l'arrêter
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027065>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La longue marche vers la sécurité: encore temps de l'arrêter

Le Conseil fédéral ne le cache pas. « Depuis plus de quinze ans, nous cherchons une solution au problème que pose le renforcement des mesures policières de sécurité ». L'actualité donne à cette première phrase du « message » sur la police de sécurité une gravité nouvelle. En automne 1977, c'est dans l'ombre de l'affaire Schleyer que les Chambres se sont ralliées très largement au projet gouvernemental. Et c'est aujourd'hui dans le sillage de l'enlèvement d'Aldo Moro que se lance le référendum de la gauche ! Les autorités auraient-elles donc raison ? Faut-il maintenant baisser les bras devant l'évidence ? La longue marche du Conseil fédéral est-elle, cette fois, sur le point d'aboutir ? Malgré la peur qui rôde, malgré l'inquiétude des esprits, tout n'est pas joué, tout ne doit pas être joué.

Une première opposition, socialiste et romande, s'est dessinée lors du débat aux Chambres, l'automne dernier. D'un côté la crainte de mieux fermer encore le cycle manifestation-répression-provocation. La peur de faire un pas en direction d'un Etat policier. La conviction que le salut de l'Etat et de l'ordre public reposent avant tout entre les mains des citoyens. De l'autre le refus d'élargir davantage les compétences fédérales, et cela d'autant plus que dans son message, le Conseil fédéral souligne fortement les pouvoirs qu'il possède déjà en matière de police au sens large du terme. Si l'on en croit le gouvernement, le projet actuel ne transfert en effet pas de compétences nouvelles à la Confédération. Mais il consacre l'exercice de ces dernières dans des limites que les spécialistes apprécieront. Cette double opposition, plus étendue alors, avait déjà entraîné en 1970 l'échec de la Police Mobile Intercantonale et a fait avorter depuis les tentatives de créer par voie législative une police fédérale (hors de la police politique).

La loi fédérale « sur l'accomplissement des tâches de la Confédération en matière de police de sécurité » tient effectivement compte des expériences passées. Elle prévoit que les cantons mettent à disposition de la Confédération les forces de police nécessaires à l'accomplissement d'une série de tâches précises, le Conseil fédéral fixant le contingent, décidant de l'engagement, nommant le commandement et payant les frais d'intervention, ainsi que la fourniture. Dans un premier temps, 200 hommes formeront cette police. Mais plusieurs centaines d'autres seront également mis à disposition. Le recours à l'armée reste donc possible, la loi le prévoit. Mais il est fortement limité, comme le souhaite d'ailleurs l'Etat-major, par la création de ce nouvel instrument policier.

L'inquiétude fédéraliste paraît légitime. Mais elle n'est peut-être pas ici prioritaire. D'autant que le texte nouveau est marqué d'une volonté moins centralisatrice que les précédentes. En revanche il révèle un état d'esprit qui indique bien les véritables dimensions, politiques, du problème. Les tâches de la Confédération prévues par la loi peuvent être regroupées en trois rubriques, protection des missions diplomatiques et des conférences internationales, protection des autorités, des bâtiments officiels et de l'aviation civile, protection enfin de l'ordre public, selon l'article 16 de la Constitution fédérale. La lutte contre le terrorisme inspire les deux premières tâches. Mais une troisième leur est ajoutée, toute différente, le maintien de l'ordre public. D'ailleurs dans le texte français du message, les termes d'ordre et de sécurité sont constamment employés l'un pour l'autre.

Un amalgame dangereux

Aux yeux des autorités, l'amalgame est donc total entre la sécurité des personnes et des biens et le maintien de l'ordre, c'est-à-dire l'exercice des libertés démocratiques et leur juste limite dans l'intérêt général. Ainsi non seulement le pouvoir administratif tend de plus en plus à restreindre

les droits politiques, au nom de critères techniques, comme l'efficacité. Mais en outre, la Police fédérale de sécurité pourra-t-elle être chargée, sous le couvert de la lutte contre le terrorisme, de tâches répressives qui peuvent n'avoir qu'un très lointain rapport avec la sécurité des citoyens et de l'Etat !

Il ne s'agit pas ici de nier le terrorisme. La société industrielle occidentale est aujourd'hui confrontée à un danger de guerre civile. De petits groupes armés, ont engagé contre l'Etat une lutte confuse où ne manquent ni les manipulations, ni les provocations, ni les croisements idéologiques, et une lutte à mort.

Pour délirantes qu'elles soient au plan doctrinal, ces stratégies sont dangereuses pour la démocratie. Désormais, les forces de l'ordre ont en face d'elles des professionnels; et c'est la logique du combat qui prévaut.

Renforcer, d'abord, la démocratie

Mais la contre-guérilla ne peut l'emporter que si elle peut compter sur l'appui populaire, qui du même coup en fixe les limites. Plus qu'au renforcement de l'appareil policier, les autorités civiles doivent songer d'abord au renforcement de la démocratie. Ce qui suppose beaucoup de choses, au plan social et économique tout autant que politique. Et tout d'abord qu'on ne confonde pas ordre et sécurité ! Car on ne peut vouloir à la fois une participation plus active des citoyens à la vie publique, et leur imposer l'ordre de la caserne. Le prix de la démocratie c'est une certaine inefficacité et peut-être un peu de désordre, car la liberté et la passion ne peuvent pas toujours cheminer d'un petit pas tranquille. Le projet de police fédérale de sécurité est donc dangereux, autant sur le plan institutionnel que sur celui des intentions. Or nous jouissons peut-être aujourd'hui, en Suisse, d'un certain répit, le terrorisme ou sa menace restant encore largement exogène, qu'il s'agisse des objectifs ou des acteurs. Pourquoi ne pas utiliser ce répit pour étudier la menace terroriste, avec le même

soin que met le Département militaire fédéral à étudier la menace extérieure ? L'analyse que propose le message du Conseil fédéral est sur ce point d'une désolante banalité.

Pourquoi ne pas étudier la situation à l'étranger ? S'interroger sur les structures sociales, le rôle que jouent les moyens de communication de masse dans la politique de terreur des guerilleros, la dimension et la technicité nécessaires de l'appareil policier, qui a montré, ainsi en Allemagne fédérale dans l'affaire Schleyer qu'on ne centralisait pas impunément, même avec l'aide des ordinateurs, les informations recueillies, etc. ? Le terrorisme interroge aujourd'hui les sciences sociales. Et on découvrira ainsi le retard que nous avons pris en Suisse en ce domaine, pour avoir fait souvent à ces dernières des procès d'intention politiques.

La gauche démocratique n'est donc pas enfermée dans le dilemme, renforcer l'appareil de répression ou en appeler, de façon oratoire et peut mobilisatrice, à la conscience civique des masses. Elle doit faire échouer le projet de police fédérale de sécurité, qui ne résout rien, et pour cela proposer des solutions nouvelles au problème bien réel du terrorisme, qu'il convient de replacer dans un juste éclairage.

Le second tour

A propos des élections françaises encore ces remarques, si vous n'êtes pas encore saturés !

Le programme commun et les promesses électorales concrètes ont mis la France, dans une certaine mesure, en situation de démocratie semi-directe.

Nous avions enregistré les commentaires ironiques des moyens de communications de masse français sur le rejet massif par le peuple suisse et les Cantons de l'initiative sur l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans (venant après le « non » aux quarante heures, le « non » à la participation, etc.). C'était dit sur le ton : peut-on être Suisse !

Mais lorsque l'on propose aux Français, simultanément, pour être réalisés dès le premier mois du changement d'équipe gouvernementale, la retraite à cinquante-cinq - soixante ans, l'application stricte de la semaine de quarante heures, cinq semaines de vacances, un salaire minimum garanti (SMIC) à 2400 francs, comment ne pas susciter des réactions de défense semblables à celles que nous connaissons dans notre pays ?

Avec un programme précis, même non « actualisé », la gauche française a, à l'occasion des élections, présenté une sorte d'« initiative », au sens helvétique du terme. Elle a, dès lors, mesuré les réactions conservatrices du peuple devant tout « projet » concret. Et si les Français étaient un peu Suisses !

* * *

L'union de la gauche était imposée par le mode de scrutin : majoritaire à deux tours.

Simple constatation dont les états-majors politiques ont voulu faire une « stratégie », un mythe. Certes l'union, outre les contraintes du système électoral, repose affectivement sur un sentiment simple et profond : l'espoir que la joie change de camp, que ce ne soit pas toujours les mêmes têtes, avec leurs têtes de dîner de têtes, qui réprimenteront leur satisfaction d'être vainqueurs avec paternalisme pénible et bonnes manières insolentes.

Mais la transposition exaltée des contraintes électorales et de cet espoir qu'une fois au moins d'autres que les nantis auront le beau jeu, la transposition de l'union en un mythe, la religiosité de l'union, tout cela développe les conséquences suivantes :

— Le parti qui joue le plus dur (au nom, bien sûr, d'une véritable union) mène le jeu puisque personne n'ose briser le mythe. Certes, Mitterand résistant à Marchais donnait l'exemple d'un beau numéro de dompteur que n'intimidait ni les rugissements, ni les coups de pattes à griffes. Mais le dompteur, hélas, n'arrivait plus à sortir de la cage !

— Le mythe de l'union développe une religiosité

politique. Le changement est représenté comme une autre vie. « Changer la vie », titrait le PS. Beau slogan évangélique. Le PC répondait par affiches sur tous les murs de France : « Changer la vie pour de bon ». C'était déjà moins mystique.

— L'union mythifiée débouche fatallement sur les procès en trahison. A qui la faute ? Chacun pense que l'union serait parfaite avec un autre soi-même (ce qui est une manière de prendre conscience de son identité...) et accuse l'autre de n'être pas ce qu'il est lui-même, et donc coupable de l'échec. L'union mythifiée est porteuse de réquisitoire inquisitorial.

* * *

L'aspect le plus pénible des élections françaises perçues à travers les « médias » fut le vedettariat des leaders politiques. Quoi de plus contraire à l'esprit de la gauche, pourtant !

* * *

Le choix politique français est désormais de savoir si l'ouverture se fera, non par un élargissement de la majorité, ce qui serait absurde et inacceptable pour le PS, mais par la présentation de projets gouvernementaux qui, suivant leur contenu, pourraient être imposés par des majorités variables, la gauche faisant l'apport décisif pour tout ce qui aurait un contenu progressiste, comme elle le fit pour la loi sur l'abaissement de l'âge civique et la loi sur l'avortement.

Des majorités variables, système que connaissent bien les Etats-Unis ou la Suisse, impliquent un gouvernement partiellement indépendant de sa majorité parlementaire. La France est à mi-chemin. L'ouverture impliquerait qu'elle accentue son régime présidentiel. Ce n'est un paradoxe qu'en apparence.

Mais cela impliquerait aussi de la part du PS à la fois l'affirmation de sa force et le renoncement au mythe, et une droite, sinon généreuse, du moins intelligente. Ce serait en tout cas plus efficace et moins conservateur que les batailles de pourcentage et les « show » des vedettes radio-télévisées.